

Retrouvez **EVALUAC** sur les sites partenaires :



www.carsat-normandie.fr/entreprises/prevenir-vos-risques-professionnels.html



www.cramif.fr/prevenir-risques-pros



<http://fnp.cnracil.fr>



<http://www.cdg76.fr>



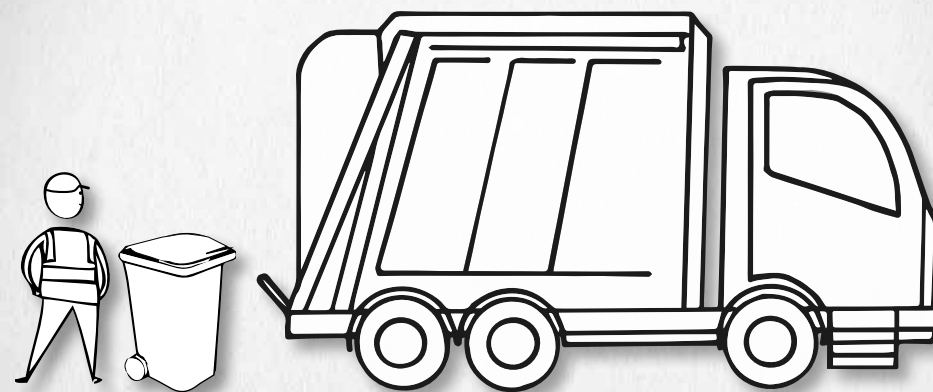
www.fnade.org/fr/fnade/colleges/collecte-services-collectivites



www.amorce.asso.fr (Déchets/Boîte à outils déchets)

ÉVALUAC

COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Un outil en ligne pour aider les Collectivités Territoriales
donneurs d'ordres et les Opérateurs de collecte des déchets
à s'auto-évaluer en regard de la recommandation R437

ÉVALUAC, COMMENT ÇA MARCHE ?

>>

1 (CONNECTEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET D'UN DES PARTENAIRES

- CARSAT Normandie
- CRAMIF
- CNRACL
- CDG 76
- FNADE
- AMORCE

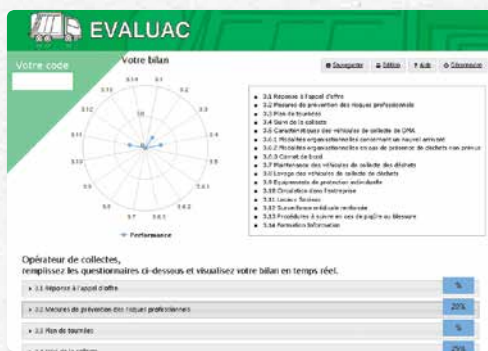
2 SÉLECTIONNEZ VOTRE PROFIL POUR COMMENCER

- Donneur d'ordres
- Opérateur de collecte

3 COMPLÉTEZ LES FICHES D'AUTO-ÉVALUATION

En renseignant les fiches :

- Vous mesurez instantanément en pourcentage votre niveau de mise en œuvre des recommandations de la R437.
- Vous obtenez une synthèse globale de votre positionnement en matière de prévention des risques professionnels par rapport à la recommandation R437.



4 (CODE DE RÉFÉRENCE

- Ce code vous permettra d'accéder ultérieurement aux données que vous avez déjà renseignées.

CONSERVER PRÉCIEUSEMENT CE CODE QUI NE POURRA PAS VOUS ÊTRE RETRANSMIS EN CAS DE PERTE.

Les données de l'évaluation sont sauvegardées mais complètement anonymées rendant l'identification de l'utilisateur impossible par défaut.

Préambule
EVALUAC est un outil d'auto-évaluation conçu pour aider les Collectivités Territoriales, donneurs d'ordres et les Opérateurs de collecte à évaluer en regard de la recommandation R437 sur le secteur des déchets ménagers et assimilés dans une démarche d'amélioration continue de prévention des risques professionnels efficace et efficiente.
Ce outil reprend la structure de la recommandation R437. Chaque rubrique de la recommandation R437 fait l'objet d'une fiche (100% est possible de réaliser, quantifier et caractériser le niveau d'application de la recommandation R437 à un moment donné).

Pourquoi utiliser EVALUAC ?
EVALUAC doit permettre de faire progresser la sécurité des métiers de la collecte, et contribuer à l'amélioration de l'image de la collectivité et de l'opérateur, en particulier par la mise en œuvre des recommandations de la R437. Il doit aussi permettre de dialoguer mieux entre tous les acteurs de la prévention des risques professionnels et donner de la visibilité aux efforts consentis par les élus, la population et les opérateurs de collecte.
Le donneur d'ordre ou l'opérateur de collecte, selon les fiches annexes, peut :
• Analyser le positionnement par rapport à chaque rubrique de la recommandation R437 et savoir si les objectifs assignés sont atteints.
• Appuyer ses décisions en fournissant des éléments factuels permettant de juger des conséquences de cette décision.
• Connaître sa capacité (collectivité, élu, ...) à atteindre les objectifs assignés (évaluation de la performance).

Comment ça marche ?
1- Séléctionner votre profil lors de la première évaluation ou renseigner le code de référence pour revenir sur une évaluation existante. Choisir précieusement votre code car les copies de tous les emails et des Excel les de partie.
2- Compléter les fiches d'auto-évaluation en vous appuyant sur les éléments d'objectifs.
3- Validez votre niveau de prise en compte des recommandations par filles et pour l'ensemble des filles.
Pour plus de précision, vous pouvez à tout moment accéder votre évaluation, vous reporter à l'aide.

Partenaires :

ÉVALUAC, POURQUOI L'UTILISER ?

>>

ÉVALUAC doit permettre de :

- ✓ **Mesurer, quantifier et caractériser** le niveau d'application de la recommandation R437 à un moment donné.
- ✓ **Pouvoir s'inscrire** dans une démarche d'amélioration continue.
- ✓ **Faire progresser** la sécurité des métiers de la collecte,
- ✓ **Contribuer** à l'amélioration de l'image de la collectivité territoriale et de l'opérateur de collecte,
- ✓ **Renforcer** le dialogue instauré entre tous les acteurs de la prévention des risques professionnels,
- ✓ **Donner** de la lisibilité aux efforts consentis par les élus, la population et les opérateurs de collecte.



ÉVALUAC, À QUELLE FRÉQUENCE S'AUTO-ÉVALUER

>>

L'auto-évaluation doit être réalisée au moins annuellement pour permettre de statuer régulièrement sur l'avancement du plan d'actions pour atteindre les objectifs de la recommandation R437.

Les résultats des différentes auto-évaluations pourront être utilisés pour comparer l'évolution des pratiques du donneur d'ordres ou de l'opérateur de collecte dans le temps.